

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À
L'AQCIE-CIFQ RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROGRAMME POUR LA
CONVERSION À L'ÉLECTRICITÉ DES ÉQUIPEMENTS FONCTIONNANT AU MAZOUT OU AU PROPANE
DANS LES MARCHÉS COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL ET INDUSTRIEL (LE PROGRAMME)**

1. **Référence :** Pièce [C-AQCIE-CIFQ-0011](#), p. 23.

Préambule :

« Selon notre compréhension, l'analyse de rentabilité du Distributeur est basée sur des besoins additionnels de clients au tarif L, et les revenus anticipés ont été évalués selon la structure de ce tarif. »

Demande :

1.1 Veuillez préciser la source menant à votre compréhension selon laquelle l'analyse de rentabilité du Distributeur est basée sur des besoins additionnels de clients au tarif L.